

SOUMETTRE UNE FACTURE SUR LE PORTAIL TRADESHIFT

Extrait de la
Charte fournisseurs 2017

LES INFORMATIONS SUIVANTES DOIVENT ÊTRE OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉES :

ENTITÉ DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Entité à facturer qui vous a été indiquée (sur le bon de commande ou par votre contact client).

NUMÉRO DE FACTURE OU AVOIR

Ne doit pas comporter de caractères spéciaux, ni d'espace et doit être saisi en majuscule avec un maximum de 30 caractères.

DATE DE FACTURE OU AVOIR

Ne doit pas être postérieure à la date du jour.

NUMÉRO DE COMMANDE

Il est obligatoire en l'absence de centre de coût (CA). C'est la référence du bon de commande ou du numéro de contrat ou d'un avenant. Se compose de 5 caractères alphanumériques en majuscules, suivi d'un tiret et de 10 chiffres.

CENTRE DE COÛT (CA)

Est obligatoire en cas d'absence de numéro de commande. Demandez le à votre contact client.

ÉLÉMENTS DE LA FACTURATION

Quantité, prix, TVA, etc.

RÉGIME DE TVA

Encaissement ou débit.

LES INFORMATIONS SUIVANTES SONT OBLIGATOIRES DANS CERTAINS CAS :

PRESTATIONS INFORMATIQUES INTELLECTUELLES**NUMÉRO DE CONTRAT**

Est obligatoire s'il commence par 'ATU', 'ATG' ou 'FOR'. Sélectionnez le champ « n° de contrat », dans la liste déroulante des champs facultatifs de l'entête de la facture/avoir.

CODE PÉRIODE

Est obligatoire, en plus du n° de commande, uniquement pour les contrats commençant par 'ATU', 'ATG' ou 'FOR'. Le code période est composé de 2 lettres ('AS', 'ST', 'DE') suivi de 2 chiffres correspondant au mois et 2 chiffres correspondant à l'année de prestation.

HOMMES DE LOI**RÉFÉRENCE DE DOSSIER DE RECOUVREMENT (CODE P@TRIC)**

Est obligatoire uniquement pour les fournisseurs Homme de Loi. Le code P@tric est à indiquer dans le champ « n° de dossier », dans la liste déroulante des champs facultatifs de l'entête de la facture/avoir.